



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2143

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de Concept 2017 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement isoADC

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2143**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de Concept 2017 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement isoADC**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes et Auvergne, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Afin d'accélérer le transfert d'innovations de la recherche vers le patient et de contribuer au développement économique de l'inter-région dans le domaine de l'oncologie, le CLARA assure la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif Preuve de Concept est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes.

L'appel à projets "Preuve de Concept" 2017 a été lancé par le CLARA le 1er octobre 2016. A l'issue d'un processus de pré-sélection mené par le CLARA et d'audition des porteurs de projet par le groupe technique du pôle de compétitivité Lyonbiopôle, 7 projets ont fait l'objet d'un dépôt de dossier complet et d'une expertise approfondie par le CLARA. 5 projets ont été labellisés cette année par le CLARA et ont été présentés au comité des financeurs pour proposition de participation à leur cofinancement.

La Métropole de Lyon a décidé de soutenir financièrement le projet de recherche et développement collaboratif isoADC labellisé par le CLARA, dans le cadre de l'appel à projets "Preuve de concept" 2017.

II - Le projet isoADC

La durée de réalisation du projet isoADC est de 36 mois à compter du 1er septembre 2017, soit une date de fin au 31 août 2020. Ce projet associe une petite et moyenne entreprise (PME) lyonnaise et le Centre Léon Bérard de Lyon, établissement de santé privé d'intérêt collectif.

Malgré les thérapies endocriniennes, les phénomènes de résistance restent un problème majeur du cancer du sein. De plus, il n'existe pas de thérapie ciblée pour les tumeurs triples négatives. Le projet isoADC a pour objectif de faire la preuve du concept de l'efficacité d'une combinaison de traitements, à savoir un anticorps couplé à un médicament grâce à une technologie brevetée par la PME associée au projet. Les résultats envisagés du projet auront un impact tant sociétal qu'économique. Ils contribueront à une augmentation directe et significative de l'espérance de vie des patients. Par ailleurs, s'agissant de produits à haute valeur ajoutée, le développement de ces solutions aura un effet direct sur l'économie et l'emploi du territoire.

III - Plan de financement prévisionnel pour le projet de R&D isoADC

Partenaires	Coût complet (en €)	Assiette de l'aide retenue (en €)	Subventions octroyées (en €)	Taux d'aide	Métropole de Lyon (en €)
Centre Léon Bérard	618 000	315 000	315 000		315 000
PME partenaire	353 625	353 625	-		
Total	971 625	668 625	315 000	47 %	315 000

IV - Modalités d'intervention de la Métropole dans le cadre du projet de R&D isoADC

Par délibération n° 2015-0713 du Conseil du 2 novembre 2015, la Métropole a voté une autorisation de programme globale d'un montant de 1 500 000 € permettant de financer les projets issus des appels à Projets "Preuve de Concept" lancés par le CLARA.

Un comité de suivi animé par le CLARA sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet isoADC.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 315 000 € au profit du Centre Léon Bérard pour financer le projet de R&D collaboratif isoADC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve**

a) - le principe d'intervention de la Métropole de Lyon sur le projet de R&D labellisé par le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), dans le cadre de l'appel à projets "Preuve de Concept" 2017,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement au profit du Centre Léon Bérard, dans le cadre du projet de R&D isoADC labellisé par le Cancéropôle CLARA en 2017 pour un montant total de 315 000 €,

c) - la convention de subvention à passer entre la Métropole et le Centre Léon Bérard définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O0863 du 2 novembre 2015 pour un montant de 1 500 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 - compte 20421 pour un montant de 315 000 € - fonction 67, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 94 500 € en 2017,

- 78 750 € en 2018,

- 78 750 € en 2019,

- 63 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.